



Frignicourt, le 4 juin 2019

ARRETE n° 1046

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE**

Le Maire de Frignicourt ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 10 mai 2019,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2019, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir de
1-Mme ROBERT Yolande	adjoint administratif territorial échelon : 08 ancienneté : 8 ans	01/09/2019
2-Mme MATHIS Brigitte	adjoint administratif territorial échelon : 10 ancienneté : 12 ans 10 mois	01/09/2019
3-Mme VALOTA Delphine	adjoint administratif territorial échelon : 08 ancienneté : 8 ans 7 mois	01/09/2019

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion de la Marne, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.



Le Maire de Frignicourt,
Daniel YON



Frignicourt, le 6 juin 2019

ARRETE n° 1047

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE**

Le Maire de Frignicourt ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 10 mai 2019,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2019, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir de
1-M PIERRET Gaston	adjoint technique territorial échelon : 10 ancienneté : 22 ans	01/07/2019

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion de la Marne, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Le Maire de Frignicourt,
Daniel YON

